Fiche état des lieux TRI

TRI de MENDE -MARVEJOLS

Liste des 16 communes du TRI :
Mende, Barjac, Balsièges, Cultures, Esclanedes, Chanac, Les Salelles, Saint Bonnet de Chirac, Bourgs sur Colagne, Palhers, Marvejols, Montrodat, Antrenas, Saint Léger de Peyre, La Canourgue, Banassac-Canilhac

Informations concernant la future SLGRI (périmètres de réflexion)

Bassin versant potentiel : Lot lozérien/Colagne y compris zones inondables de certains affluents situés dans le périmètre du TRI

Démarches PAPI /PSR existantes ou en cours : PAPI Lot d'intention labellisé en 2014, PAPI Lot complet en cours d'élaboration

Présence d'un ou de plusieurs EPCI :
Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, Communauté de Communes Coeur de Lozère, Communauté de Communes de Randon Margeride, Communauté de Communes du Gévaudan, Communauté de Communes du Mont Lozère, Communauté de Communes Aubrac Lot Causse et Tarn.
Syndicat Mixte Lot/Dourdou

Structure animatrice validée par les parties prenantes : Entente interdépartementale du bassin du Lot (EPTB Lot).

Nature du risque : Débordements du Lot et de la Colagne

Connaissance du risque

cf Cartographie du risque d'inondation sur le TRI élaborée par la DREAL Midi Pyrénées

	population en zone inondable	emplois en zone inondable
événement fréquent	1348	1491
événement moyen	3344	2918
événement exceptionnel	3984	3668

Potentiels touristique : Moyen

Autres études existantes alimentant la connaissance (aléas, enjeux) :
- Atlas des zones inondables 2006
- Etudes hydrauliques PPRI
- Schéma de prévention des inondations (SPI) Lot amont (Syndicat Mixte Lot/Colagne)
- Schéma de cohérence de prévention des inondations du bassin du Lot (Entente Lot)

Compléments qui s'avèrent nécessaires, à rechercher (sur aléas, et sur enjeux) :
- Analyse de la vulnérabilité du territoire
- Faisabilité mise en place système d'alerte local des crues

Surveillance / Prévision / Alerte

Service de prévision des crues État : SPC Garonne-Tarn-Lot
Tronçon de vigilance surveillé par l'État : Lot amont-Truyère (de Bagnols les Bains à Entraygues)

Station de prévisions (P) et d'observations (O)	Distance au TRI	Temps de propagation	Observations
Bagnols les Bains (P sur le Lot)			10 des 16 communes du TRI sont couvertes par le dispositif de prévision et de surveillance des crues du SPC. Notons que les communes des bassins de La Colagne et du Bramont ne sont pas couvertes.
Mende (P sur le Lot)			
Le Monastier (O sur la Colagne)			

Autres (Systèmes d'Alerte Locaux) :

Station de mesures	Distance au TRI	Temps de propagation	Observations
Néant			

Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire

16 communes du TRI	PPRI approuvé le	Atlas des zones inondables
MENDE	10/11/1998 *	X
BALSIEGES	18/10/2001 *	x
ESCLANEDES	13/09/2000 *	x
LES SALELLES	15/07/2002 *	x
BOURGS SUR COLAGNE	28/12/2010 * * *	x
SAINT LEGER DE PEYRE	28/12/2010 * * *	x
BARJAC	13/10/1998 *	x
CHANAC	28/12/2010 * * *	x
CHIRAC	28/12/2010 * * *	x
MARVEJOLS	17/07/2000 * * *	x
LA CANOURGUE	18/01/2005 * *	x
BANASSAC-CANILHAC	06/11/1998 *	x
CULTURES		x
PALHERS		x
SAINT BONNET		x
ANTRENAS		x

Période de retour de l'aléa de référence : centennale

	*	* *	* * *
Aléa modéré	hauteur d'eau < 1 m et vitesse < 1 m/s	hauteur d'eau < 0,5 m et vitesse < 1 m/s	hauteur d'eau < 0,5 m et vitesse < 0,5 m/s
Aléa fort	hauteur d'eau > 1 m ou vitesse > 1 m/s	hauteur d'eau > 0,5 m ou vitesse > 1 m/s	hauteur d'eau > 0,5 m ou vitesse > 0,5 m/s

Principes de gestion

Prise en compte de la préservation des champs d'expansion des crues	Oui
Prise en compte du risque de rupture d'ouvrage	Non

Prise en compte d'une zone de dissipation de l'énergie derrière les ouvrages	Non
Prise en compte des remontées par réseaux	Non
Prescription de mesures constructives	Oui
Prescription de mesures sur les campings	Oui
Prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité sur l'existant	Non

Dispositions autres que celles des PPR prises dans les documents d'urbanisme : Néant

Ouvrages de protection :

Nom de l'ouvrage		Propriétaire	Gestionnaire	Longueur (km)	dossier de l'ouvrage (date)
Rive Gauche	Néant				
Rive Droite	Néant				

Culture du risque :

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Communes	(oui/non)	Date d'élaboration	Observations
			Recensement à effectuer auprès des communes du TRI.

Nombre de laisses de crues répertoriées et selon quelle source : Recensement Entente Lot 2014
Observations : données à fiabiliser.

Gestion de crise :

Existence de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Communes du TRI	État d'avancement	Date d'approbation
MENDE	Approuvé	16/12/2010
BALSIEGES	Approuvé	09/12/2011
ESCLANEDES	Approuvé	08/10/2013
LES SALELLES	Approuvé	10/01/2011
BOURGS SUR COLAGNE	Approuvé	08/02/2012 (Le Monastier) et 17/10/2012 (Chirac)
MONTRODAT	En cours	
SAINT-LEGER DE PEYRE	En cours	
BARJAC	Approuvé	01/12/2011
CHANAC	Approuvé	17/12/2012
MARVEJOLS	Approuvé	06/02/2009
LA CANOURGUE	Approuvé	18/04/2013
BANASSAC-CALNILHAC	Approuvé	09/07/2008
CULTURES	Non obligatoire, non réalisé	
PALHERS	Non obligatoire, non réalisé	

SAINT BONNET	Non obligatoire, non réalisé	
ANTRENAS	Non obligatoire, non réalisé	

Principales dispositions ORSEC :
- Règlement départemental d'annonce des crues (RDAC) approuvé le 04/09/2006
- ORSEC Lozère - Tronc commun approuvé le 13/10/2010
- Annexe ORSEC - Risques météorologiques - approuvée le 21/08/2014.

Autre(s) démarche(s)

Gestion des milieux aquatiques :

SAGE Lot Amont : projet validé par la CLE le 10/09/2013

Structure portant la démarche : Syndicat Mixte Lot/Dourdou

Date d'élaboration : en cours d'élaboration, approbation programmée fin 2014/début 2015

Objectifs retenus (Projet SAGE)	Dispositions / actions associées
Améliorer la conscience du risque et sa prise en charge et développer l'alerte aux communes	Améliorer la conscience du risque par l'actualisation et l'uniformisation de la réglementation PPRi
	Alerter et secourir les populations : - Etendre ou développer l'alerte aux communes non identifiées par le SPC mais présentant une forte sensibilité aux inondations - Améliorer la gestion de crise par l'élaboration des plans communaux de sauvegarde
Agir pour réduire l'aléa et protéger les zones à enjeux	Préserver/améliorer les fonctionnalités régulatrices au niveau du bassin versant et des cours d'eau : - Cartographier préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion de crue - Définir l'impact et prévoir un plan de gestion des atterrissements et des seuils au regard du risque inondation - Valoriser le rôle tampon joué par la ripisylve et les zones humides et planifier leur restauration et leur entretien - Limiter l'imperméabilisation et mieux gérer les eaux pluviales
	Protéger les zones à enjeux présentant des menaces graves pour les vies humaines et/ou les activités économiques

Périmètre et Objectifs de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Cette stratégie locale porte sur le TRI de Mende-Marvejols et comporte également l'ensemble des espaces sur lesquels une action permettrait de réduire les conséquences négatives des inondations sur le TRI.

La stratégie concernera les communes du TRI Mende-Marvejols (16 communes) et les communes parcourues par un cours d'eau situé en amont du TRI, soit un total de 47 communes.

Périmètre

Cartographie du périmètre de la SLGRI

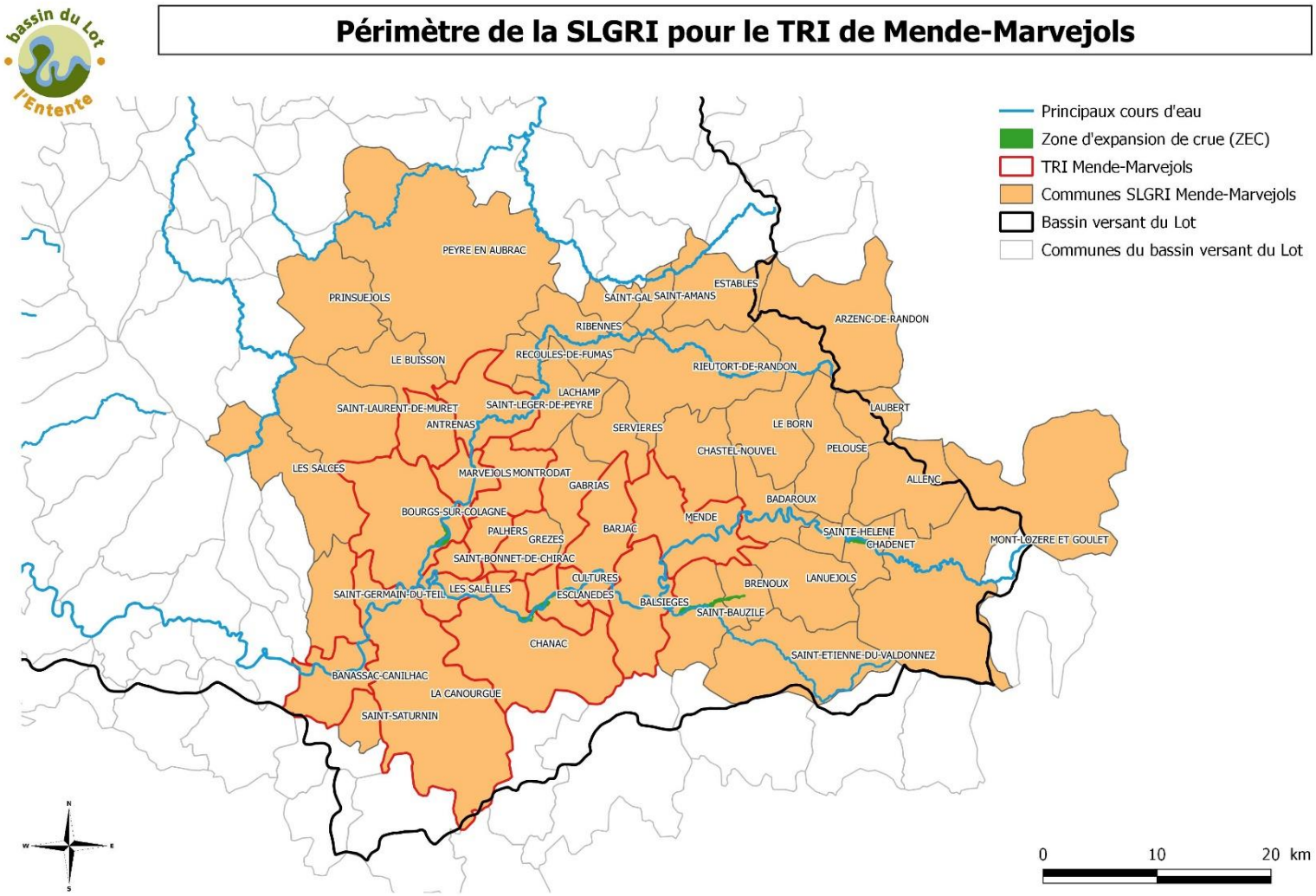

Liste des 47 communes intégrées au périmètre de la SLGRI du TRI Mende-Marvejols

Allenc	Les Salces
Antrenas	Les Salelles
Arzenc de Randon	Marvejols
Badaroux	Mende
Balsièges	Montrodat
Banassac-Canilhac	Palhers
Barjac	Pelouse
Brenoux	Prinsuéjols Malbouzon
Chadenet	Recoules-de-Fumas
Chanac	Ribennes
Chastel-Nouvel	Rieutort-de-Randon
Bourg sur Colagne	Saint-Amans
Cultures	Saint-Bauzile
Esclanèdes	Saint-Bonnet-de-Chirac
Estables	Saint-Étienne-du-Valdonnez
Gabrias	Saint-Gal
Grèzes	Saint-Germain-du-Teil
La Canourgue	Saint-Laurent-de-Muret
Lachamp	Saint-Léger-de-Peyre
Lanuéjols	Saint-Saturnin
Laubert	Peyre en Aubrac
Le Born	Sainte-Hélène
Le Buisson	Servières
Mont-Lozère et Goulet	

Objectifs de la stratégie (SLGRI) du TRI Mende-Marvejols

Objectif 1 : Accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Objectif 2 : Améliorer la connaissance du risque inondation et de la vulnérabilité du territoire.

Objectif 3 : Sensibiliser chaque citoyen au risque inondation par l'intermédiaire d'actions concrètes.

Objectif 4 : Développer l'alerte et la gestion de crise.

Objectif 5 : Intégrer la prévention des inondations dans les documents de planification.

Objectif 6 : Adapter les enjeux aux risques par l'intermédiaire d'opérations de réduction de la vulnérabilité des enjeux

Objectif 7 : Préserver les Zones d'Expansions de Crues (ZEC) et optimiser leur potentiel pour ralentir la dynamique des écoulements.

Objectif 8 : Protéger des vies humaines par des travaux d'aménagement et garantir une bonne gestion des ouvrages de protection.